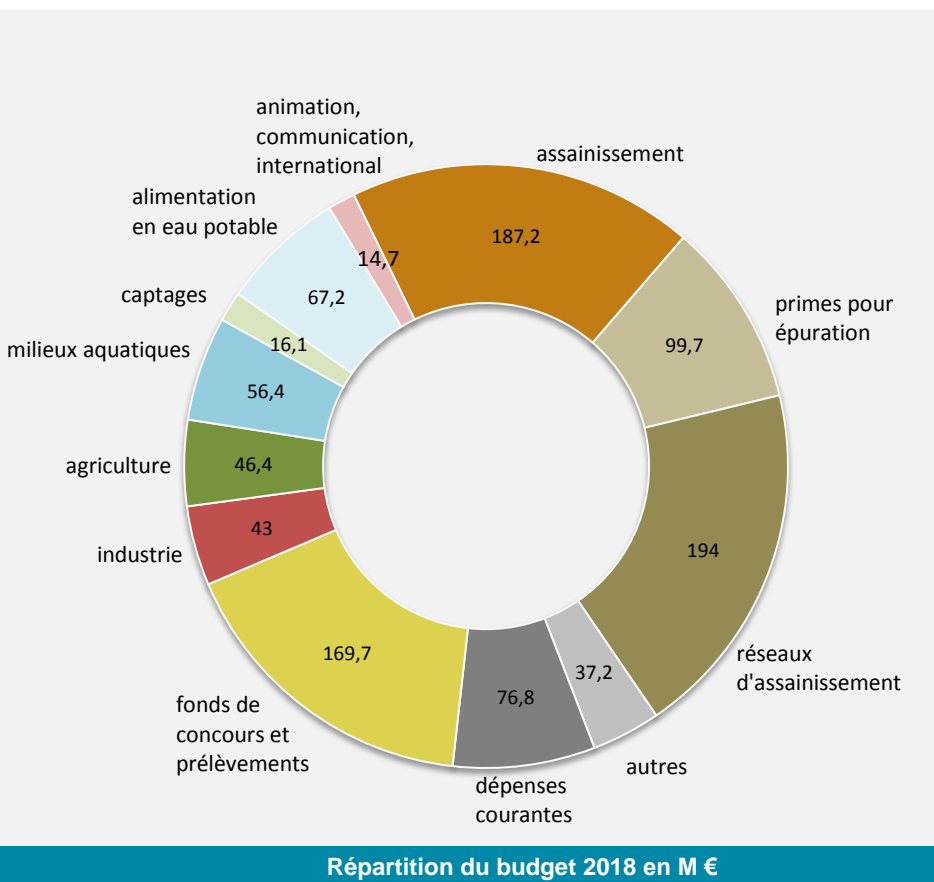


LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN ACTION

Vote du budget 2018 et premiers travaux de l'année, dont l'engagement de la restauration écologique de la Sélune

BUDGET 2018



Vendredi 12 janvier 2018. Sous la présidence de Michel Cadot, préfet coordonnateur du bassin Seine Normandie, le conseil d'administration de l'agence de l'eau a adopté le budget 2018.

Le montant des dépenses de l'année est établi à **1 008 millions d'euros** (cf ci-contre).

Après un large débat rappelant l'attachement des administrateurs aux principes de fonctionnement des agences de l'eau, le conseil d'administration a validé le budget pour 2018, respectant le cadre donné par la loi de finances adoptée fin 2017.

Le budget conforte le soutien financier de l'agence de l'eau en priorité pour les projets permettant le bon état des ressources en eau, l'adaptation au changement climatique, et aussi la reconquête de la biodiversité. Pour celle-ci, elle contribuera également aux budgets de l'Agence Française pour la Biodiversité et de l'Office national de la faune sauvage pour un montant estimé à 103 M€.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION propose le projet de programme d'intervention et son financement par les redevances. Il définit les conditions générales de fonctionnement de l'agence de l'eau et d'attribution des aides. Il arrête le budget de l'agence.

Il est composé de 35 membres représentant l'ensemble des usagers de l'eau et l'Etat. Les membres représentant les collectivités et les usagers sont élus par et parmi les membres du comité de bassin.

ZOOM SUR...

RESTAURATION ECOLOGIQUE DE LA SELUNE

La Sélune est un fleuve côtier normand qui se jette dans la baie du Mont Saint-Michel. Elle est considérée comme rivière la plus importante du bassin Seine Normandie pour la population de saumon atlantique, espèce emblématique et indicatrice de la qualité écologique des cours d'eau, potentiel de repeuplement pour tous les autres fleuves côtiers atlantiques. Elle est également un réservoir biologique important pour l'anguille et de nombreuses espèces migratrices spécifiques des milieux aquatiques.

Deux barrages hydroélectriques ont été construits dans la première moitié du 20^e siècle : le barrage de Vezins et celui de La Roche-Qui-Boit, modifiant profondément le cours d'eau, les paysages, la faune et la flore et limitant la colonisation du fleuve par les poissons migrateurs.

Le 14 novembre 2017, concrétisant l'engagement du gouvernement pour la biodiversité, Nicolas Hulot, Ministre de la Transition écologique et solidaire, a donné son feu vert à la restauration complète de la continuité écologique de la Sélune.

90 km de cours d'eau seront entièrement ouverts à la reconquête de la biodiversité, ce qui permettra le retour d'espèces aquatiques emblématiques comme le saumon atlantique, et aussi de l'anguille, espèce protégée à l'échelle européenne, et de poissons migrateurs tels que la truite de mer, l'alose, les lamproies.

La déconstruction du barrage de Vezins durera du printemps 2018 à l'automne 2019. Ces travaux se poursuivront par ceux du barrage de la Roche-Qui-Boit.

L'agence de l'eau Seine-Normandie finance l'arasement des barrages et la renaturation du fleuve Sélune dans le cadre de son programme d'intervention.

Le conseil d'administration a également approuvé la convention cadre de recherche pluridisciplinaire relative au suivi scientifique, qui accompagnera ce projet exceptionnel et unique en Europe pour la période 2018-2027. Cette convention entre les différents partenaires (*Etat, agence de l'eau, EDF, agence française pour la biodiversité, fédération nationale de la pêche en France, institut national agronomique*) définit les objectifs, les thèmes de recherche et modalités d'interventions conjointes pour conduire le suivi scientifique et valoriser les résultats.

CONTACT PRESSE

Sylvie Brissot
brissot.sylvie@aesn.fr
01 41 20 18 08

Marie-Anne Petit
petit.marie-anne@aesn.fr
01 41 20 17 30



@seine_normandie



Agence de l'eau
Seine-Normandie

